

MASTER 2

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation

Angers

Contact

Muriel PERIGOIS
Assistante de formation
Service Commun de l'Alternance et de la
Formation Professionnelle
muriel.perigois@univ-angers.fr
Tél. : 02 44 68 86 89

Emmie VALLEISE
Assistante de formation
emmie.valleise@univ-angers.fr
Tél. : 02 41 22 65 53

Responsables de la formation

IAE Angers
Caroline MARIE-JEANNE
Yamina GOUEL

Directrice IFCS d'Angers
Céline GUILLAUD
Assistante IFCS d'Angers
Eliza ZAIPOULAIEVA
ifcs@chu-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



Partenaires



MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Parcours santé

Présentation

L'IAE Angers, en partenariat avec l'IFCS-CHU d'Angers, répond aux préoccupations actuelles du cadre de santé performant qui maîtrise les outils pour optimiser son management.

La double compétence de ce parcours vous permettra de concevoir et d'accompagner les changements conduits dans les secteurs hospitalier et médico-social.

Objectifs

L'IAE Angers et l'IFCS innove en vous permettant :

- De mettre à contribution votre année de formation à l'IFCS pour acquérir un Master 2 MAE parcours santé
- D'optimiser votre année pour valider 2 diplômes reconnus et valorisables en tant que futur cadre de santé

Public visé

Professionnels de santé souhaitant relever les défis actuels du management dans une structure sanitaire et sociale :

- Filière «Infirmiers»
- Filière «Médico-technique»
- Filière «Rééducation»

Conditions d'accès à la formation :

Les 4 conditions ci-dessous sont obligatoires :

- Avoir au minimum quatre années d'exercice professionnel à temps plein dans le domaine de la santé (au 31 janvier de l'année de sélection).
- Avoir une expérience significative dans les fonctions suivantes dans le domaine de la santé : encadrement, gestion d'équipe, organisation d'actions de formation.
- Avoir satisfait aux épreuves du concours de sélection du diplôme de cadre de santé de l'IFCS d'Angers lors de l'année considérée (ou la même année).
- Posséder un diplôme M1 ou M2 (ingénieur, sciences, lettres, économie, droit, santé, sport, langues...). Les candidats n'ayant pas ce niveau de diplôme doivent valider leurs acquis via VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) à condition de satisfaire aux 3 autres critères d'accès.

— Programme

Semestre 3 :

UE 1 Environnement économique et juridique de l'entreprise

Politique et stratégie d'entreprise – 14h*
et 2h

Environnement économique de
l'entreprise – 16h

Droit du travail – 12h

Droit des sociétés et fiscalité – 12h

UE 2 Fondamentaux 1

Management des ressources humaines
- 20h

Comptabilité - 16h

Marketing – 16h*

Management d'équipe – 16h

UE 3 Méthodes et outils de management 1

Gestion de projet – 16h

Anglais – 12h

Cycle de conférences – 16h

Informatique – 12h

Semestre 4 :

UE 1 – Fondamentaux 2

Contrôle de gestion sociale – 12h

Outils et pratiques RH – 12h

Finance – 12h*

Contrôle de gestion – 12h*

Achats – 12h*

Communication des services – 12h*

UE 2 – Méthodes et outils de management 2

Culture numérique – 12h

Conduite de projet – 12h

Anglais – 12h

Cycle de conférences – 6h

UE 3 – Développement des aptitudes managériales

Démarche et méthode de recherche – 12h

Mémoire de recherche

* Heures effectuées dans le cadre du diplôme du
Master MAE Santé à l'IAE Angers

— A noter

Modalités pratiques :

- Candidature : contacter l'IFCS d'Angers.
- Pour les candidats n'ayant pas de Master 1, un dossier VAPP doit être déposé auprès du service commun de l'alternance et de la formation professionnelle de l'Université d'Angers.
- Modalités d'enseignement : pédagogie à distance et en présentiel / Outils permettant l'interactivité et la collaboration des groupes / Théâtre forum
- Intervenants : enseignants et enseignants chercheurs de l'Université d'Angers / Cadres supérieurs de santé formateurs de l'IFCS d'Angers / Directeurs de structure et professionnels du secteur médical (ARS, CHU, EHPAD).
- Coût de la formation : [voir le site IFCS «Programme»](#)

Dates du concours d'entrée à l'IFCS d'Angers, dossier d'inscription et conditions d'accès consultables sur le site Internet du CHU d'Angers : www.chu-angers.fr

Visitez notre site

